

Concours 2023 du meilleur contenu de vulgarisation scientifique « Conter et Rencontrer les Sciences »

Agence Universitaire de la Francophonie Europe Occidentale

Règlement

1. Organisateur du concours

L'organisateur du concours est l'Agence universitaire de la Francophonie, ci-après dénommée « AUF », opérateur de la Francophonie institutionnelle constituée en personne morale en vertu de la *Loi concernant l'Agence universitaire de la Francophonie* [L.R.Q., chapitre A-7.2], sise au 3034 boulevard Édouard Montpetit, Montréal (Québec) H3T 1J7, Canada, représentée par son Recteur, Monsieur Slim KHALBOUS, et, par délégation, par la Directrice de l'AUF Europe Occidentale, Madame Olfa ZERIBI.

2. Présentation de l'AUF

Fondée en 1961 à Montréal, l'AUF - Agence Universitaire de la Francophonie, premier réseau universitaire au monde, avec plus de 1000 établissements membres répartis dans 119 pays, est l'opérateur direct et reconnu de la Francophonie pour l'enseignement supérieur et la recherche.

L'AUF avec une présence sur les cinq continents, grâce à son réseau d'implantations, au plus près de l'écosystème éducatif et universitaire, en fait l'un des opérateurs de terrain les plus impactant.

L'AUF met notamment en œuvre les engagements pris, dans son domaine, par la Conférence des chefs d'États et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

L'AUF a pour mission d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et agit pour une francophonie scientifique engagée dans le développement économique, social et culturel des sociétés.

L'AUF, au travers de ses différentes implantations, développe un ensemble de projets innovants en faveur d'une francophonie scientifique numérique d'envergure

internationale, d'une meilleure insertion professionnelle des jeunes diplômés et du développement de la culture de l'entrepreneuriat.

Elle intervient dans dix régions du monde, dont l'Europe Occidentale. Installée à Bruxelles depuis 2001, l'AUF Europe Occidentale anime un réseau de 202 membres répartis dans 12 pays.

3. Objectifs du concours

L'AUF Europe Occidentale a décidé de récompenser, les meilleurs contenus de vulgarisation scientifique en langue française produits par de jeunes chercheur.se.s issu.es de ses 202 établissements membres présents dans 12 pays. Les contenus seront évalués selon des catégories de format de production prédéfinis.

Le concours a pour objectifs de souligner le grand dynamisme qui caractérise la recherche menée par de jeunes chercheur.se.s au sein de son réseau francophone en Europe Occidentale et de mettre en lumière plusieurs initiatives qui participent au rapprochement et au repositionnement des rapports entre sciences, culture et société au travers d'une démarche scientifique novatrice et accessible. Il vise à la promotion d'autres moyens de communication au sein de l'espace de recherche et à la diffusion des connaissances auprès du grand public.

4. Prix et valorisation

Pour chacune des quatre catégories présentées dans le cadre de ce concours, le ou la gagnant.e se verra décerner un prix unique d'un montant de 1 000 €. Le/la lauréat.e bénéficiera également d'une valorisation du contenu primé sur le site et les réseaux sociaux de l'AUF Europe Occidentale.

5. Conditions de participation

Eligibilité du/de la candidat.e

Le concours est ouvert à tout.e doctorant.e ou jeune chercheur.euse - même novice en vulgarisation scientifique - qui remplit les critères d'éligibilité mentionnés ci-dessous.

Le concours est réservé aux :

- Doctorant.e.s inscrit.es au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'AUF Europe Occidentale (voir [liste complète des membres](#)).
- Jeunes docteur.es ayant déposé et/ou soutenu leur thèse depuis moins de 5 ans auprès d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'AUF Europe Occidentale (voir [liste complète des membres](#)).

Les participant.e.s devront, comme condition d'admissibilité, attester sur l'honneur de cette condition.

Les personnels de l'AUF et leurs enfants ne sont pas autorisés à y participer.

Le recours à un.e co-auteur.e est autorisé.e pour autant qu'il/elle constitue une personne physique et qu'il/elle a pour but d'aider à développer un contenu novateur et accessible au grand public. Si un.e co-auteur.rice a participé à la production de la vulgarisation, le/la candidate devra le préciser impérativement lors de sa candidature. Dans le cas où le duo obtiendrait le prix, celui-ci sera divisé en deux.

Eligibilité du contenu

Tout contenu déjà publié dans le cadre d'un autre concours récompensant des productions de valorisations et/ou de vulgarisation scientifique sera exclu d'office. Les soumissions proposées au concours doivent impérativement être une œuvre originale et être proposée par l'auteur.e qui l'a réalisée. Les contenus réalisés par les organisateurs d'autres concours ou événements ne sont donc pas recevables.

Les productions publiées et proposées sur des réseaux (réseaux sociaux, site web, médias) dont le seul but est la diffusion des connaissances scientifiques et n'impliquant aucune récompense donnée par une organisation liée à la recherche ou à l'université sont acceptées.

Une seule proposition de contenu datant de moins de 24 mois est autorisée par auteur.e (et ce y compris, en cas de coauteur.e.s).

La proposition sera évaluée selon les critères détaillés au point 9 du présent règlement.

6. Modalités de participation

Les participant.e.s doivent s'inscrire au concours via le formulaire d'inscription accessible par ce lien : [formulaire d'inscription](#).

Catégories de prix

Le format de la production doit correspondre à une des quatre catégories de prix définies ci-après :

- Production écrite : articles de blog, journal, livre, poème...
- Production graphique : bande dessinée, poster vulgarisé, infographie, jeu de sensibilisation (plateaux, cartes...)
- Production audio : podcast, chanson...
- Production vidéo : vidéo de vulgarisation, vidéo d'animation, film, jeu vidéo...

Les productions écrites et graphiques sont à envoyer en format numérique. Les productions audios doivent correspondre au format .mp3 et les productions vidéo au format .mp4. Ces deux derniers formats doivent comporter des éléments libres de droit.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée aux candidatures en lien avec :

- L'un des [17 Objectifs de Développement Durable](#) adoptés en 2015 par les Nations-Unies.
- L'une des thématiques mentionnées ci-dessous :
 - Transition écologique, climat énergie, mobilité, ressource et environnement
 - Technologies, digital, espace, sécurité, robotique, intelligence artificielle
 - Art(s) et culture(s), société(s) inclusive(s), sciences sociales et humaines
 - Bien-être sociétal et sciences du vivant

Si le contenu proposé dépasse la limite de taille autorisée ou possède un format non pris en charge par la plate-forme, le/la candidate doit faire parvenir sa proposition à l'adresse mail suivante après avoir complété le formulaire d'inscription : europe-occidentale@auf.org. Les mails envoyés doivent incorporer comme titre les informations suivantes : *Concours Conter et rencontrer les Sciences AUF_nomprénom_titre*.

L'ensemble des documents doit être envoyé pour la date limite du **lundi 15 mai 2023, à 23h59** (heure de Bruxelles).

7. Calendrier

L'appel pour le concours de contenu de vulgarisation scientifique est ouvert du **mercredi 15 mars 2023 au lundi 15 mai 2023, 23h59 (heure de Bruxelles)**.

Le jury se réunira début juin et transmettra ses résultats à l'AUF Europe Occidentale qui en informera les gagnant.e.s. La proclamation et les prix seront décernés le jeudi 15 ou vendredi 16 juin 2023, à l'occasion d'un événement de promotion autour de l'axe « Sciences et Société en Francophonie » (AUF-EO).

L'organisateur se réserve le droit de modifier et/ou annuler les dates, titres et formes de l'événement dans l'éventualité d'une date mieux indiquée à la suite des délibérations du concours et/ou en raison du contexte.

8. Jury

Le jury a été sélectionné à la suite d'un appel à candidatures. Il est composé de personnes disposant d'une expertise reconnue dans la médiation scientifique, issues du monde universitaire ou d'autres secteurs de la société civile

9. Critères de sélection et grilles d'évaluation

La proposition de contenu sera évaluée sur base de différents critères via deux grilles d'évaluation. L'une a pour but de vérifier si les critères d'éligibilité sont respectés. L'autre évaluera la qualité du contenu de vulgarisation scientifique.

A.	Evaluation des critères d'éligibilité	Oui	Non
1.	Candidat.e issu.e d'un établissement membre de l'AUF Europe Occidentale		

2.	Réalisation en langue française		
3.	Doctorant.e ou Thèse déposée il y a moins de cinq ans		
4.	Publication datant de moins de 24 mois		
5.	Présentation au concours d'un seul contenu réalisé par le/la candidat.e		
6.	Contenu s'inscrivant dans une des quatre catégories de prix		
B.	Evaluation de la qualité du contenu de médiation scientifique	Note de 1 à 5	Observations
1.	Clarté du sujet		
2.	Innovation pédagogique (<i>en quoi le contenu proposé met en lumière une autre façon d'enseigner ?</i>)		
3.	Rigueur scientifique		
4.	Impact sur le rapprochement entre la science et la société ou le secteur socio-économique.		
5.	Interdisciplinarité (<i>le/la candidat.e mobilise plusieurs disciplines dans son travail</i>).		
6.	Qualité technique du format proposé		
7.	Créativité & attractivité (<i>la production est-elle suffisamment créative et attractive pour capter l'attention du lecteur ?</i>)		
C.	Bonus		Oui Non
1.	Le contenu traite d'un des 17 ODD mentionnés au point 6		
2.	Le contenu traite d'une des quatre thématiques mentionnées au point 6		

10. Processus de sélection

Le jury désigne le contenu gagnant selon les critères définis ci-dessus. La lauréate ou le lauréat sera mis.e à l'honneur lors d'un événement organisé par l'AUF Europe Occidentale. L'auteur.e de la proposition gagnante sera informé.e par e-mail. Après désignation du contenu gagnant et acceptation du prix, le/la lauréat.e bénéficiera également d'une valorisation du contenu primé sur le site et les réseaux sociaux de l'AUF - Europe Occidentale.

11. Disqualification et sanctions

S'il apparaît clairement qu'un.e candidat.e ne satisfait pas aux conditions de participation du concours, ou si les informations qu'il fournit en vue de participer ne sont pas fiables ou correctes, sa participation est déclarée nulle et entraîne son exclusion systématique du concours, de même que la perte de tout droit à l'attribution du prix délivré dans le cadre de celui-ci.

12. Modification du règlement du concours

L'AUF Europe Occidentale se réserve le droit d'apporter les changements nécessaires aux bases juridiques du concours pour le mener à bien. Elle se réserve, en outre, le droit de le proroger, de l'écourter et/ou de l'annuler en cas de force majeure susceptible d'empêcher de mener le concours à son terme selon les modalités du règlement. Les réclamations relatives à tout problème ou événement en lien avec le présent concours ne sont recevables que dans une période d'un mois maximum après la fin du concours.

13. Droits de propriété intellectuelle et valorisation

Le/la lauréat.e s'engage à participer à la valorisation du contenu primé sur le site et les réseaux sociaux de l'AUF Europe Occidentale.

14. Protection des données

Conformément aux dispositions du règlement général pour la protection des données (RGPD) sur la protection des données à caractère personnel et aux règlements régissant son application, les participant.es consentent uniquement, sur les bases juridiques concernées, à l'utilisation de leurs données à caractère personnel dans le cadre de communications ayant trait au concours de contenu de vulgarisation scientifique.

15. Données à caractère personnelles

Les données à caractère personnel recueillies via des formulaires d'inscription à des services de l'AUF sont à usage exclusif de l'Agence. Ces informations sont utilisées pour vous permettre d'accéder à ces services, et uniquement à cette fin. L'AUF s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données ainsi collectées. Ces données ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'utilisation détournée ou d'un acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes concernées. Conformément au règlement général pour la protection des données (RGPD), vous avez un droit d'accès, de modification et d'opposition sur vos données personnelles enregistrées sur le site de l'AUF.

- Adresse contact: europa-occidentale@auf.org